

Le feuilleton : Poulard et Mottu : les quarante sous de M. le juge : (fin)

Autor(en): **Sami**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **60 (1922)**

Heft 27

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-217319>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

tail à la taille ou à l'esprit. C'est lui qui, lorsque sa femme lui disait : « Jean, mouche-toi », lui répondait placidement : « Lai peinsävo dza. » (J'y pensais déjà). Ce qui ne l'empêchait pas d'être bon « four-nier » et de cuire à merveille le pain du village.

* * *

Si les grands étaient nombreux, les gros étaient rares. Je ne sais à quoi cela tient. Le seul que je me rappelle était le gros Abram. Charpentier de son état, il n'aurait pu, quand je l'ai connu, courir sur les poutres. Mais il était membre de la commission scolaire et, à ce titre, nous étions pleins de respect pour lui. Lorsque cette commission venait « faire un tour » à l'école ou procéder à la « visite », nous écoutions tout autant le souffle asthmatique du gros Abram que les bonnes paroles du pasteur-président. Mais lorsqu'il se promenait dans le couloir devant le premier banc, instinctivement nous retirions nos pieds nus sous la table. C'est qu'un poids pareil sur un orteil, ça compte.

* * *

Les petits aussi étaient peu nombreux. Il y avait le petit Miseur et le petit Alexandre que certains appelaient aussi le petit Mousse. J'ai parlé de lui quelque part, et de sa jument grise, et de sa machine à battre. Laissons-le en repos. Le petit Alexandre le mérite tout autant qu'Alexandre-le-Grand. Samin.

Naturellement.

— Papa, qu'est-ce que c'est donc qu'un journal « bien pensant » ?

— Mon ami, c'est celui qui pense exactement comme la personne qui le lit !

Exactitude. — M. Prud'homme à son fils :

— Sache, mon enfant, que la précision et l'exactitude sont deux grandes vertus dans la vie ; imite dans sa ponctualité le soleil, qui se lève juste à la pointe du jour, jamais avant, jamais après !

LE FEUILLETON



POULARD ET MOTTU

LES QUARANTE SOUS DE M. LE JUGE (Fin.)

— Vous passerez après ces personnes, mais je ne pense pas qu'elles en aient pour longtemps.

Il se trompait, l'huissier. L'attente fut longue et Poulard eut loisir d'examiner en détail les clients de M. le juge. Il y avait là une dame en noir, ni jeune, ni vieille, plutôt laide, sèche et roide, qui, lorsqu'elle ne larmoyait pas dans un mouchoir bordé de deuil, alignait des chiffres sur un petit carnet. Affaire de succession, sans doute. Il y avait un gros monsieur très affairé, regardant l'heure toutes les cinq minutes et soupirant d'impatience. Il y avait un monsieur verbeux, parlant *sotto voce* à une jeune femme souriante, tandis qu'à l'autre bout de la pièce, un personnage s'efforçait à prendre une attitude sévère en regardant ce manège. Peut-être le mari de la jeune dame, tous deux en instance de divorce. Il y avait trois Italiennes, sans chapeau sur leurs cheveux luisants de pommade. Elles parlaient à voix très haute, crierie, aiguë, et semblaient continuer, ici, la querelle qui évidemment les y amenait. L'huissier dut même, à deux reprises, imposer une sourdine à leur éloquence. Et il y avait encore une dizaine de braves gens des deux sexes, silencieux et graves, dont l'attitude très digne disait toute l'importance : témoins soucieux de remplir avec la sincérité et l'impartialité désirables, la mission à eux dévolue par le hasard.

Poulard ne cherchait pas à deviner les petits drames bourgeois, ni les burlesques comédies dont ces hommes et ces femmes avaient été acteurs ou spectateurs. Il regardait ces gens d'un air un peu ahuri, étonné surtout de se trouver en leur compagnie. Mais, toutefois, la présence de ce public le rassurait. Ces gens n'étaient pas des inculpés, tout au moins des inculpés de délits graves. Et puis, l'huissier, en le saluant, l'avait appelé, « mon-

sieur », qui n'est point un mot employé couramment par un huissier parlant à un accusé. Donc, Poulard se prenait à considérer son « affaire » avec plus de sérénité, et il souriait presque lorsque, peu avant midi, la salle d'attente était alors absolument vide, l'huissier lui dit, toujours aimable :

— C'est à vous, « Monsieur » Poulard. M. le juge vous attend. Ce sera vite fait.

Mais, à ces mots, tout le pauvre courage du camarade s'évanouit et c'est comme un mouton conduit à l'abattoir qu'il suivit son introducteur. Le juge étant seul avec le greffier.

— Asseyez-vous, « Monsieur » Poulard.

Décidément on était plus poli ici qu'au-dessus, chez les « curieux ». Le juge demanda :

— Vous êtes bien Antoine-Jules Poulard ?

— Oui m'sieur... C'est-à-dire, non.

— Comment : oui, c'est-à-dire non.

Poulard se troublait. Le juge insista :

— Etes-vous Antoine-Jules Poulard, né à Moudon, le 27 septembre 1869 ?

Cette fois, Poulard, qui s'était ressaisi, répondit sans hésitation :

— Non, m'sieur le juge, je suis Antoine-Marc-Emile, né à Lausanne le 16 mars 1872...

— Mais, mais, mais... fit le juge en compulsant quelques papiers. C'est bien Antoine-Jules.

Et se tournant vers l'huissier :

— Comment cela se fait-il ? La citation est sans doute fautive puisque le véritable Poulard ou, plutôt, le Poulard que nous visons n'a pas été atteint...

Il parlait posément, en mesurant ses mots, les rectifiant au besoin si, après les avoir prononcés, ils lui semblaient impropres.

— Montrez-moi, la convocation, huissier. Ah ! voyez, ce n'est pas étonnant. Vous adressez cette feuille à Antoine Poulard, à Lausanne... Antoine ne suffit pas. Il fallait écrire tous les prénoms. C'est une négligence. Vous citerez à nouveau pour une prochaine audience...

Puis, s'adressant à Poulard :

— Et je regrette, dit-il enfin, que vous ne soyez pas le désigné, puisqu'il s'agit d'un héritage.

Cette façon de condoléance lui était probablement suggérée par le vêtement usé de son client et ce fut, sans doute aussi, la vue de ce pauvre costume qui l'incita à dire à l'huissier :

— Vous donnerez deux francs à monsieur Poulard, pour le dédommager de son temps perdu.

Le temps de Poulard, ô rhétorique !

En parlant, le juge s'était levé et se disposait à sortir.

— Vous pouvez vous retirer, monsieur Poulard.

Très gauchement, Poulard esquissa une manière de révérence et suivit l'huissier qui prit dans son pupitre une pièce de quarante sous et la lui tendit.

— Voici, et bonne conservation.

Sorti précipitamment, heureux d'en finir avec ces gens trop polis et ces choses pleines de mystères et d'embûches auxquelles, d'ailleurs, il n'entendait rien. L'avant-veille, appelé au poste, il en était ressorti, ce qui, pour lui, constitue un miracle. Aujourd'hui, un juge, un vrai juge, lui donne quarante sous... Ça, c'était le bouquet. Si étonnant bouquet que les camarades ne crurent pas le premier mot de l'histoire.

Poulard eut beau montrer la pièce, offrir avec cet argent une réconfortante tournée, répéter textuellement les paroles du magistrat — dont il n'oubliait pas la politesse et le « Monsieur Poulard » — rien n'y fit. Au contraire, plus il parlait, plus les autres découvraient d'invéraisemblances et d'impossibilités dans son récit. L'erreur de l'huissier, la similitude des premiers noms de baptême et la différence des seconds, et Moudon, et Lausanne, et 1869, et 1872, tout cela, il faut le dire, s'al-malgamaient de façon d'autant plus étrange que Poulard lui-même n'y comprenait pas grand chose. Mais ce fut bien pis lorsqu'à une question nettement posée :

— Pourquoi qu'ils l'avaient convoqué ?

Poulard, se rappelant la phrase du juge, répondit :

— Pour un héritage.

Alors on rit, on rit, on rit. Un héritage à Poulard ! Non, c'était vraiment trop se moquer du

monde. S'il ne voulait rien dire eh ! bien qu'il ne dise rien, mais alors qu'il ne cherche pas à « pousser de pareilles craques ». Les camarades se fâchaient. Mottu était furieux. Il associait cette histoire à celle de la demoiselle anglaise et en déduisait que « ce chameau de Poulard camelotait avec la haute ». Pour un peu, il l'eût soupçonné d'être vendu à la police. Cependant, il n'alla pas si loin ; mais cette aventure parut, à tous, si extraordinaire qu'elle fit date, et qu'aujourd'hui les clubistes de la Riponne, lorsqu'ils veulent situer un événement, disent volontiers : C'était quelques jours avant — ou après — « cette fois que Poulard reçut les quarante sous du juge ».

Samé de Lully.

A l'école. — Le maître : Dis-moi, Jean, toi qui sais compter, combien cela fait : dix centimes de pain, dix centimes de beurre, vingt centimes de jambon ?

Jean (sept ans). — Ça fait un sandwich, M'sieu !

Un mot d'en-haut. — Au meeting de Thierrens, le regretté Johnner, au moment d'effectuer un vol est interpellé par une paysanne de l'endroit :

— Dites-voir, Mossieu, pourquoi est-ce que la dame anglaise ne vole pas aujourd'hui ?

Et Johnner, avec son malicieux sourire :

— Parce qu'elle a oublié ses... culottes. C.

Ah !... — Un commis voyageur à un paysan du Gros de Vaud :

— Vous ne devriez pas laisser vos pores si près de votre demeure : c'est malsain.

— Eh ! monté ! je ne me suis jamais aperçu que cela leur ait fait du tort !

Oh !... oh ! — Un affreux accident est arrivé à la rue ***. Un mur s'est écroulé, ensevelissant sous ses décombres une pauvre vieille femme.

La foule s'amasse. Un loustic — il y en a partout — s'écrie :

— C'est affreux, c'est une vieille « sous pierres » ! C. P.



ASSOCIATION DES VAUDOISES

Le Chansonnier romand.

Aujourd'hui nous avons l'honneur

D'annoncer à chaque abonnée

— Et c'est pour nous un grand bonheur, —

La naissance si désirée

De notre Chansonnier romand.

L'événement s'est fait attendre

Mais paraîtra d'autant plus grand

Qu'il vient à point pour vous surprendre !

Bienvenu soit ce chansonnier

Qui mettra fin à nos misères

Et fleurira notre sentier !

De grands ennuis il nous libère !

Désormais nous pourrons chanter

Sans faire pages de copie ;

Nul n'aura plus à y changer

Dièzes, bémols ou mélodie !

Elles vous plairont nos chansons

Cela est bien certain, Mesdames,

Et c'est pourquoi nous vous offrons,

Et cela sans autre réclame,

Le bon recueil qui les contient

A trois francs septante-cinq centimes !

Ce prix, tout à fait de revient,

A partir d'aujourd'hui fait prime !

Chansonnier du Pays Romand,

Tu t'en iras semer la joie

Par tes refrains gais et charmants !

Va, poursuis sans crainte ta voie,

Proclamant bien haut et bien fort

Partout l'amour de la Patrie

Qui doit unir d'un même Accord

Tous les Suisses dans l'Harmonie !

Louise Chatelan-Roulet.

L'expédition se fera incessamment. Prière de prévenir en cas de changement d'adresse et de tenir à disposition le montant des remboursements.

Les Gyms donnent la bequée. — Au milieu de la place de gymnastique de Schönenwerd, où il y eut dernièrement une fête, un couple de merle avait ni-